



Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse

**Note d'étape sur l'expérimentation « 10 000 permis pour réussir »
au 31 janvier 2011**

DOSSIER : APPC_n° 32
(Dispositifs d'aides au permis de conduire)

(indiquer en rouge tout changement par rapport au dossier d'origine)

Nom de la structure : Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine

Responsable : Président : Xavier ARGENTON / Directrice : Chantal RIVAULT

Tél. : 05 49 64 85 24

Contact projet : Directrice : Chantal RIVAULT / Conseillère mobilité : Emilie CALLARD

Tél. : 05 49 64 85 24

Email : RIVAULTCh@mdee-parthenaygatine.fr / ROLANDEm@mdee-parthenaygatine.fr

1. Rappel des objectifs et les modalités opérationnelles de l'expérimentation (1- 2 pages)

> L'expérimentation a pour but de conjuguer trois dispositifs d'accès au permis de conduire complémentaires sur un territoire étendu.

L'objectif est d'étendre une action expérimentée à l'échelle du Pays de Gâtine sur deux autres territoires partenaires (Pays du Bocage Bressuirais et Pays Thouarsais) tout en développant une action commune et complémentaire.

Le premier dispositif accessible sur ces territoires est « l'aide régionale au permis de conduire pour les apprentis ». Il s'agit d'une action mise en place par la Région Poitou-Charentes à destination des titulaires d'un CAP ou Bac professionnel. Il s'agit d'une aide financière dont les critères, l'étude des dossiers et le suivi est assuré par la Région Poitou-Charentes.

Le second dispositif a été élaboré par la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine. Il s'agit de permettre à des jeunes suivis par la mission locale en manque d'autonomie et/ou rencontrant des difficultés d'apprentissage et dont le projet professionnel n'est pas encore défini d'accéder au permis de conduire via la conduite accompagnée avec des accompagnateurs bénévoles.

Après avoir mis en place deux groupes de 12 jeunes, la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine a élaboré un guide méthodologique et un accompagnement à la mise en oeuvre afin de pouvoir transférer cette action sur les territoires de Bressuire et Thouars.

Enfin, une dernière action complémentaire et commune est mise en place. L'action « Un permis pour l'emploi » vise à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes 18-25 ans en leur permettant de financer le permis B. Il s'agit d'une bourse au permis de conduire de 600 € conditionnée à la réalisation d'heures de bénévolat au sein d'associations du territoire.

L'expérimentation porte sur la mise en parallèle et en complémentarité de ces deux derniers dispositifs d'aide au permis de conduire :

- « Transport et Conduite Solidaires » qui consiste en une aide financière renforcée accompagnée d'une pédagogie adaptée à destination d'un public jeune éloigné de l'emploi, en cours de construction de son projet professionnel.

- « Un Permis pour l'emploi » qui est une bourse au permis de conduire visant à faciliter l'accès au permis de conduire d'un point de vue financier pour des jeunes autonomes accédant à l'emploi.

Ces deux actions visent ainsi à mettre en exergue les deux difficultés principales en terme d'accès au permis de conduire : la compréhension et le coût.

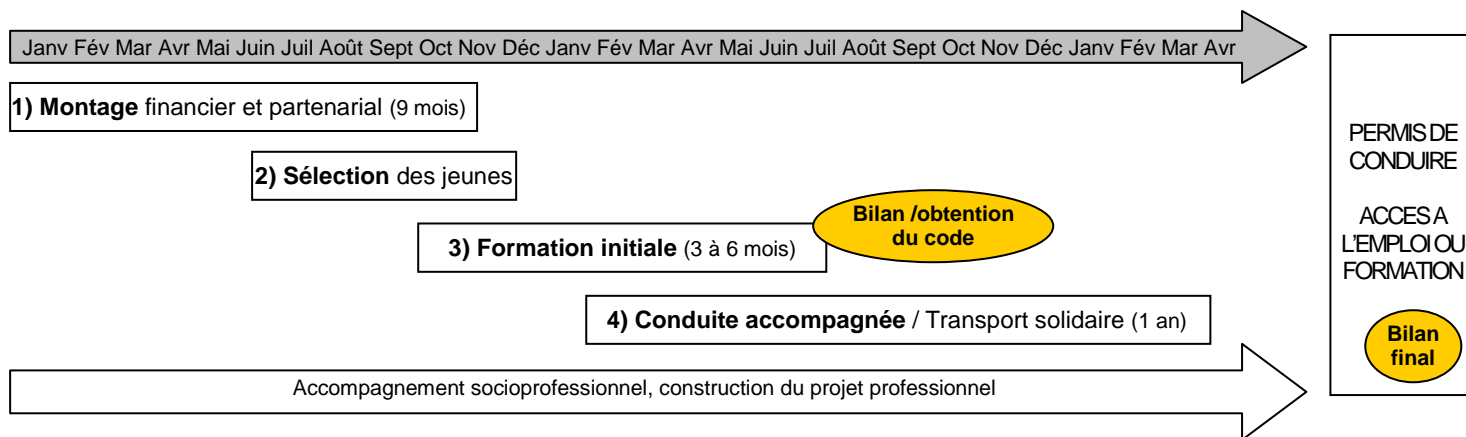
En adaptant la formation pédagogique et en apportant un soutien financier selon un curseur plus ou moins important en fonction des possibilités du jeune, l'accès au permis de conduire est facilité. La mise en comparaison de ces deux aides permettra **de clarifier les besoins des jeunes en terme d'aide au permis de conduire en fonction de leurs possibilités financières d'une part et de leurs capacités d'apprentissage d'autre part et les orienter vers des dispositifs adaptés à ces besoins.**

En outre, ces deux actions comprennent **une dimension citoyenne** par la réalisation d'heures de bénévolat dans le cadre de « Un permis pour l'emploi » et de transport solidaire dans l'action « Transport et Conduite Solidaires ».

Ainsi, ces actions permettent **l'intégration du jeune dans une dynamique citoyenne et solidaire pour une insertion sociale durable sur un lieu de vie.**

> Transport et Conduite Solidaires est une action longue à mettre en place de part le montage financier et partenarial complexe qu'elle implique. 8 à 9 mois sont donc nécessaires pour cette construction.

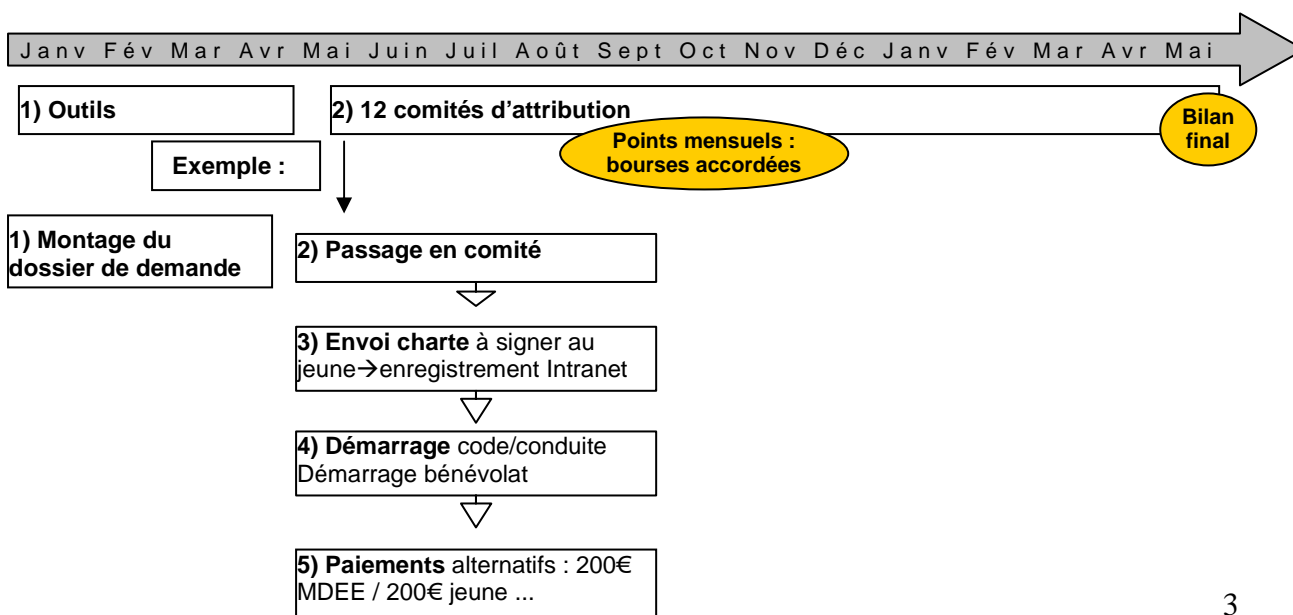
Passée cette étape, le projet débute par la sélection du groupe de jeunes intégrés à l'action. Ces derniers entrent ensuite en « formation initiale » de 3 à 6 mois avec des cours de code/conduite auprès d'une auto-école partenaire du dispositif et des ateliers thématiques (techniques de recherche d'emploi, gestion budgétaire ...). Débute ensuite la période de conduite accompagnée qui s'effectue avec des accompagnateurs bénévoles au service de personnes rencontrant des problèmes de mobilité sous un système de « transport solidaire » pour une durée minimale d'un an.



> Pour bénéficier de la bourse « un permis pour l'emploi », les jeunes doivent constituer, avec l'appui de leur conseiller mission locale référent, un dossier de demande comprenant les éléments suivants : CV, situation vis-à-vis de l'emploi avec justificatifs (contrat de travail, fiches de paie ...), financements complémentaires possibles avec justificatifs, argumentaire de motivation, trois devis d'auto-école et le projet de bénévolat associatif motivé et justifié au regard du projet professionnel et/ou des intérêts personnels du jeune.

Les dossiers ainsi constitués sont étudiés lors de commission d'attribution mensuelle (le 1er vendredi de chaque mois) réunissant les référents et partenaires de chaque territoire (Parthenay, Thouars, Bressuire).

Après validation de son dossier de demande, le jeune signe une charte d'engagement, l'intranet est renseigné et débute alors la formation code/conduite en école de conduite ainsi que les heures de bénévolat associatif. En parallèle, l'école de conduite facture alternativement 200€ à la Maison de l'Emploi, puis 200€ au jeune.



2. Etat d'avancement et premiers résultats au 1^{er} septembre 2010 (1- 2 pages)

> Dans le cadre du transfert de l'action Transport et Conduite Solidaires, au 1^{er} septembre 2010, Bressuire a finalisé le budget et le réseau partenarial de son action et a démarré en octobre avec un groupe de **12 jeunes**.

3 jeunes ont abandonné. Sur les 9 jeunes sur l'action, **7 ont passé et obtenu leur code de la route**. 1 n'a toujours pas été présenté car il lui manque son attestation de JAPD et un a échoué à l'examen. Les jeunes ont commencé les leçons de conduite avec l'auto-école (évaluation de 22 à 25 heures) et ensuite démarrera la période de conduite accompagnée avec des bénévoles. Pour le moment 3 bénévoles se sont engagés sur l'action.

> Sur l'action Un permis pour l'emploi, au 31 janvier 2011, **55 bourses ont été accordées** (sur 65 dossiers étudiés). 3 bourses ont finalement été abandonnées par les bénéficiaires pour cause de déménagement et de passage par le dispositif du permis à 1€ par jour.

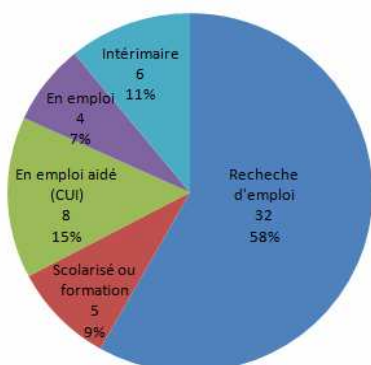
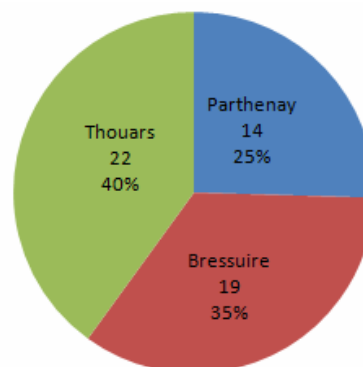
80 bourses ont été programmées dans le cadre de l'appel à projet, il reste donc 25 bourses à accorder sur les 3 derniers comités de février, mars et avril, ce qui correspond à la moyenne d'attribution par comité.

Avec 55 bourses accordées depuis mai 2010, 33000€ sont donc engagées. 8400€ (plus de 25%) ont déjà été facturés par les écoles de conduite choisies par les jeunes et payés par la Maison de l'Emploi. Le versement de la bourse s'effectuant en 3 fois avec une alternance 200€ de la Maison de l'Emploi / 200€ par le jeune, le paiement des bourses s'échelonne sur la durée de passage du permis de conduire.

En parallèle, l'expérimentation est étendue aux bénéficiaires du RSA grâce à une subvention du Conseil Général des Deux-Sèvres pour 10 bourses et à la Caisse d'Allocations Familiales des Deux-Sèvres pour 10 bourses.

ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES BENEFICIAIRES

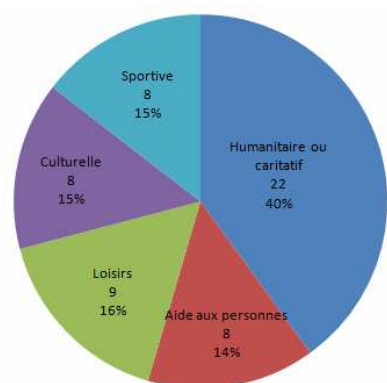
Les bénéficiaires de la bourse sont équitablement répartis sur les 3 territoires de Parthenay, Bressuire et Thouars.



SITUATION DES BENEFICIAIRES VIS-A-VIS DE L'EMPLOI

33% des bénéficiaires sont en situation d'emploi (CDI, CDD, Intérim, Emploi aidé ...), 58% sont en recherche d'emploi (pour la majorité dans des secteurs d'activité où le permis de conduire est une condition pour accéder à l'emploi) et 9% sont en formation.

ASSOCIATIONS CHOISIES



Les bénéficiaires choisissent eux-mêmes le lieu de réalisation de leur période de bénévolat en fonction de leurs aspirations personnelles et/ou professionnelles, l'objectif étant de les impliquer sur leur lieu de vie et de leur donner envie de s'investir localement.

40% se sont tournés vers des associations caritatives ou humanitaires. 30% ont choisi des associations sportives ou culturelles, 16% des associations de loisirs et 14% dans l'aide à la personne.

Suivi des bénéficiaires

SUIVI DES BENEFICIAIRES

Actuellement, le suivi "post permis" ne peut être envisagé de manière probante car la majorité des bénéficiaires sont en cours d'obtention du permis de conduire.

Au 31 janvier,

>3 ont obtenu le permis de conduire,

> 2 ont obtenu le code de la route et terminent leurs heures de conduite,

> 1 a basculé dans le dispositif de "conduite supervisée" pour cause d'appréhension de la conduite.

Le profil des jeunes bénéficiaires est très varié : certains jeunes ont sollicité la bourse car, de part leurs difficultés d'apprentissage, ils ont besoin d'un très grand nombre d'heures de conduite. A l'inverse, d'autres sollicitent la bourse au permis et l'utilisent comme un tremplin pour accéder à l'emploi et obtiennent très rapidement le permis de conduire.

En parallèle, un document d'"évaluation du bénévolat" va être envoyé à toutes les associations ayant accueilli un jeune afin de mesurer son implication dans l'association, les compétences acquises ...

3. Commentaires et conclusion

CERTIFICAT : (ne fera pas l'objet d'une publication)

Je soussigné, Xavier ARGENTON, responsable de la structure porteuse du projet APPC_n°32, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Signature :